



## D.I.M.A.

### Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

<b>Objectif(s)</b>	<b>Permettre à des élèves âgé(e)s de 15 ans révolus et ayant un projet d'apprentissage de découvrir le monde professionnel tout en poursuivant un cursus scolaire diplômant durant une période maximale d'un an</b> (poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture du palier 3).
<b>Descriptif</b>	<b>Scolarisé(e)s en Lycée professionnels ou en CFA, les jeunes effectuent en alternance des stages en entreprise(s)</b> sur une durée de 8 à 18 semaines. <i>N.B. : les jeunes intégré(e)s au D.I.M.A. demeurent inscrit(e)s dans leur établissement scolaire d'origine.</i> A la fin de la formation en D.I.M.A., ils/elles se présentent au DNB (Diplôme National du Brevet) ou au CFG (Certificat de Formation Général). Après la formation, ils/elles poursuivent en CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) ou en Bac. professionnel.
<b>Public(s) visé(s)</b>	<b>Elèves d'au moins 15 ans</b> (volontaires pour intégrer ce type de formation) <b>sur demande de la famille</b> , après avis du Conseil de classe et du Chef d'établissement <b>et sur décision du DASEN</b> (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui organise la procédure d'affectation en fonction du choix de l'élève et des formations en D.I.M.A. ouvertes.
<b>Planning</b>	Procédure mise en œuvre au cours de l'année scolaire au regard du projet et de l'âge de l'élève.
<b>Contact(s)</b>	<b>Mme Christelle Cherbonnier, IEN-IO</b> <i>Inspectrice de l'Education Nationale, chargée de l'Information et de l'Orientation pour le Département de la Mayenne</i> <a href="mailto:ce.iio53@ac-nantes.fr">ce.iio53@ac-nantes.fr</a>